COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC

Commission Jeunes

Division Départementale Jeunes 2019

I) - Constitution des équipes :

Équipes mixtes constituées de quatre archers dans les catégories suivantes :

a) Benjamin / Minime au minimum 1, sans limitation de nombre

b) Cadet au maximum 2 archers

c) Junior au maximum 1 archer

Impératif : les jeunes ne doivent pas faire partie d'une équipe adulte DR adulte ou niveau supérieur.

II) - Total des scores :

Trois scores pris en compte :

Soit : Au minimum un à trois scores B / M

Ou : Un score dans la catégorie B/M + Un score dans la catégorie C/J, Le troisième dans les catégories B/M/C

Une seule équipe par club

III) - Les concours :

Deux concours salle dans le département (choisis lors de l'élaboration du calendrier départemental)
Un concours fédéral dans le département + le championnat départemental fédéral
Lors des concours, tous les archers de l'équipe doivent tirer au même départ.
Pour le tir fédéral, le départ sera imposé.

a) Un concours salle sera suivi de duels par équipe sur blason de 60 donnant droit à un bonus points, l'autre sera couplé avec le Cht 95 salle.

b) Un concours Fédéral sera suivi de duels par équipe sur blason de 60 à la distance de 20 mètres donnant droit à un bonus points.

IV) -Récompenses :

Aux archers des trois meilleures équipes de la DDJ, aux trois meilleurs clubs de la saison.

(Barème en page 2)

Barème points DDJ qualifications			
1er	150	7ème	80
2ème	140	8ème	75
3ème	130	9ème	70
4ème	115	10ème	65
5ème	105	11ème	60
6ème	95	12ème	55

Bonus points DDJ duel			
1er	80	7ème	40
2ème	75	8ème	35
3ème	70	9ème	30
4ème	60	10ème	20
5ème	55	11ème	15
6ème	50	12ème	10

Les tableaux de duel seront établis en fonction du nombre d’équipes inscrites.